

## **RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUR *LES MESURES DE SÉCURITÉ ET L'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE LORS DES SÉANCES DES INSTANCES DÉCISIONNELLES***

---

### **Mise en contexte**

La Commission de la présidence du conseil a tenu quatre séances de travail sur les questions d'accès et de sécurité à l'hôtel de ville à la suite de la Motion de l'Opposition officielle qui visait à favoriser la participation citoyenne au conseil de ville de Montréal (Résolution CM15 0590). La Commission a déposé son rapport à la séance du conseil municipal du 18 avril 2016. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 11 mai 2016 (CE16 0831).

La Commission a formulé trois recommandations. Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

### **R-1**

***De veiller à ce que le plan d'optimisation de la sécurité à l'hôtel de ville respecte la notion d'ouverture de la maison des citoyens, l'accessibilité universelle des lieux en tout temps et favorise la participation citoyenne.***

### **Réponse à R-1**

Le comité exécutif est favorable à la recommandation voulant que la maison des citoyens demeure accessible malgré le rehaussement des mesures de sécurité et que le nouveau plan d'optimisation de la sécurité en tienne compte.

Le comité exécutif mandate :

- le Bureau de la présidence du conseil afin d'assurer la coordination sur la mise en œuvre du plan d'optimisation de la sécurité de concert avec la Division sécurité et le SPVM;
- le Service des communications afin de présenter, au Bureau de la présidence du conseil d'ici novembre 2016, un plan de communications et de promotion afin de faire connaître aux citoyens montréalais la démocratie participative et les activités offertes à l'hôtel de ville, la maison des citoyens (la période de questions du public au conseil de ville, les services de la halte-garderie, la webdiffusion, les expositions, les accueils protocolaires, les visites guidées, les événements d'envergure, les conseils aviseurs ainsi que les commissions permanentes du conseil) de manière à rehausser la participation citoyennes aux instances.

### **R-2**

***À la fin des travaux d'optimisation, d'augmenter graduellement le nombre de citoyens pouvant assister à la période de questions du public des séances du conseil de 40 à 100 personnes. De plus, une évaluation constante et un arrimage seront effectués par la Division de la Sécurité et le SPVM afin de déployer des policiers en support à l'équipe de la sécurité de l'hôtel de ville qui assume cette responsabilité interne et ce, en fonction de la menace analysée et appréhendée.***

## **Réponse à R-2**

Le comité exécutif est favorable à la recommandation voulant que la Ville de Montréal puisse augmenter le nombre de citoyens autorisés à assister aux séances du conseil municipal.

Le comité exécutif mandate le Bureau de la présidence du conseil afin de rehausser rapidement le nombre de citoyens pour les séances du conseil dès l'automne 2016, tout en tenant compte des enjeux liés à la sécurité des personnes et des biens et des évaluations des experts. Dans un contexte de rehaussement mondial de la sécurité, les équipes d'experts en sécurité en place devront identifier des moyens et faire preuve de proactivité pour garantir le droit de participer aux instances par rapport les moyens de contrôle déployés.

## **R-3**

***De demander au président du conseil d'informer annuellement, les membres de la Commission de la présidence du conseil, sur la sécurité à l'hôtel de ville (bilan, incidents, mesures, etc.) avec la collaboration des équipes du SPVM et de la Division de la sécurité.***

## **Réponse à R-3**

Le comité exécutif est favorable à la précédente recommandation et invite le président du conseil à prévoir annuellement une séance de travail de la Commission de la présidence du conseil qui portera sur les mesures de sécurité. Cette rencontre permettra aux équipes du SPVM et de la Division de la sécurité de préparer et de présenter leur bilan annuel respectif (nombre d'événements, accueils, manifestations, incidents, méthodes) et les perspectives pour la gestion des activités de l'hôtel de ville dans un Plan d'action triennal.

## **En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission de la présidence du conseil pour la qualité du rapport produit au sujet des questions d'accès et de sécurité à l'hôtel de ville et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.